

le bulletin

Sacieres- st- Martin

Juin 2024

86

Le mot du Maire



En cette période quelque peu trouble que connaît notre pays, nous vous proposons un nouveau numéro du bulletin assez dense. J'en profite pour remercier les personnes qui le rédigent.

Outre les incivilités et conflits de voisinage (voir page 3), il se passe toujours quelque chose à Sacieres où nous œuvrons pour qu'il fasse bon y vivre.

Cette année le fleurissement du bourg est particulièrement réussi grâce à des plantes vivaces qui sont magnifiques. L'absence de l'un de nos agents pour cause de maladie (nous lui souhaitons une bonne convalescence après son opération) a provoqué un léger retard dans les travaux d'entretien des espaces verts. Nous avons donc recruté Lisa, une jeune femme qui va le remplacer pendant deux mois.

Un nouveau comité des fêtes a vu le jour, nous nous en félicitons et gageons que cela va participer à animer notre village. Il est déjà prévu une course de tondeuse en fin d'été.

Vous pourrez également assister au grand prix de Sacieres, **course cycliste** le 27 juillet.

Le **19 août** il risque d'y avoir foule au village car notre commune a été retenue pour accueillir un concert gratuit dans le cadre de l'opération **DARC au pays**. Nous pourrions donc assister au concert de « **Oliv' et ses noyaux** », un groupe semble-t-il très festif, précédé de la fanfare « Toupiti Big Band ». Nous allons travailler pour que cet événement soit une réussite.

Enfin, **quelques annonces** : le recensement de la population aura lieu début 2025 et je vous rappelle que la fibre est arrivée dans la commune ; vous pouvez donc demander le raccordement de votre habitation.

Dysfonctionnement du répondeur téléphonique de la mairie : suite à des soucis du prestataire téléphonie de la mairie, il arrive parfois que vous soyez dans l'impossibilité de joindre le secrétariat pendant les heures d'ouverture. N'hésitez pas à renouveler votre appel ou à envoyer un mail sacieres-mairie@wanadoo.fr

HORAIRES du secrétariat

Lundi : 9H à 12H
Mardi : 9H à 12H
Jeudi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04

*Le Maire et le Conseil municipal
vous souhaitent un bel été.*

Congés d'été : Le secrétariat de mairie sera fermé du 16 août au 06 septembre inclus.

<http://www.mairie-sacieres.com/>

N'hésitez pas à télécharger sur smartphone ou tablette l'application **Intramuros** (disponible sur Google Play ou Apple Store)

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Résultats du scrutin à Sacierges St Martin

Le 09 juin dernier, les citoyens ont élu les députés du Parlement européen. A Sacierges, 135 électeurs sur 234 inscrits ont participé au scrutin, 123 voix sont exprimées (9 bulletins nuls, 3 bulletins blancs). Voici les résultats des votes :

Candidat	Nb votes	Candidat	Nb votes
Léopold-Edouard DEHER-LESAIN	0	Pierre LARROUTUROU	0
Philippe PONGE	0	Georges RENARD-KUZMANOVIC	0
Marion MARÉCHAL	5	Selma LABIB	1
Manon AUBRY	10	Camille ADOUE	0
Jordan BARDELLA	27	Florian PHILIPPOT	0
Marie TOUSSAINT	3	Edouard HUSSON	0
Nagib AZERGUI	0	Pierre-Marie BONNEAU	0
Hélène THOUY	4	Raphaël GLUCKSMANN	17
Olivier TERRIEN	0	Charles HOAREAU	0
Caroline ZORN	0	Jean LASSALLE	8
Valérie HAYER	26	Francis LALANNE	0
Audric ALEXANDRE	0	Guillaume LACROIX	0
Marine CHOLLEY	0	Lorys ELMAYAN	0
Yann WEHLING	0	Léon DEFFONTAINES	7
François ASSELINEAU	6	Gaël COSTE-MEUNIER	0
Michel SIMONIN	0	Jean Marc GOVERNATORI	2
Jean-Marc FORTANÉ	0	Hamada TRAORÉ	0
François-Xavier BELLAMY	6	Laure PATAS D'ILLIERS	0
Nathalie ARTHAUD	1	Patrice GRUDÉ	0

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : 30 juin 2024 et 07 juillet 2024

De prochaines élections législatives se dérouleront les **30 juin et 7 juillet** prochains, suite à l'annonce par Monsieur le président de la République, de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Inscriptions sur la liste électorale : une personne peut s'inscrire au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour, donc, il n'est plus possible en principe de se réinscrire sur les listes électorales en cas de radiation ou de déménagement. Mais un futur décret pourrait modifier ce point.

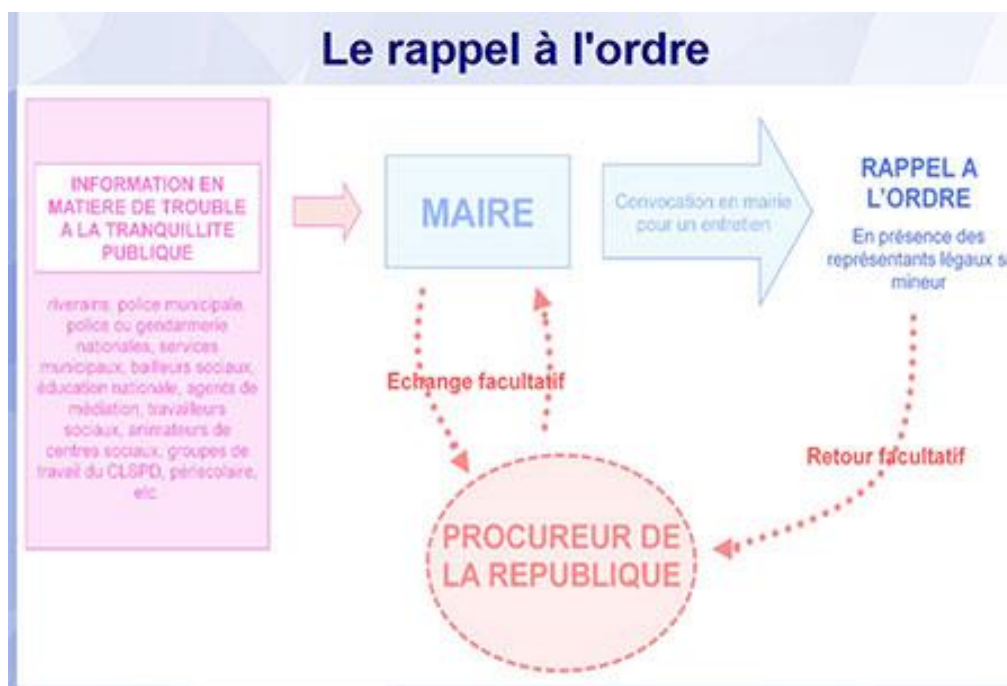
Si vous êtes absent, n'hésitez pas à donner **procuration** pour le scrutin : le formulaire est accessible en ligne ou en gendarmerie ou commissariat, il est vivement conseillé de s'y prendre au plus vite.

Le « rappel à l'ordre » : nouvel outil de prévention de la délinquance

Notre commune connaît de plus en plus d'incivilités et conflits de voisinage. Ces problèmes ne sont pas toujours faciles à résoudre dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Je fais souvent appel à la gendarmerie nationale pour qui ce genre de problèmes ne constitue pas spécialement une priorité.

N'étant pas le seul concerné, je me suis rendu le 24 avril, accompagné d'autres maires du département, au tribunal de Châteauroux, où Madame AUBOIN, procureure de la République nous a expliqué ce qu'était le « rappel à l'ordre » qui peut être un outil supplémentaire dans ces cas.

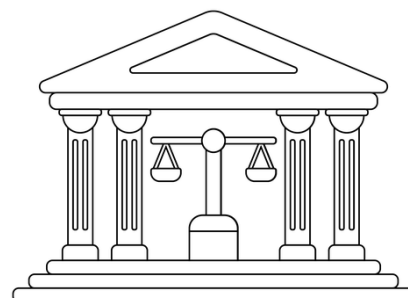
Introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre permet au maire de convoquer en mairie tout auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique sur sa commune.



Pour cela, la commune doit passer une convention avec la gendarmerie nationale avec délibération du conseil municipal. Ensuite, pour chaque fait, le maire convoque les contrevenants en mairie pour une audition verbale afin de constater les faits. Un procès-verbal de cette audition est rédigé par le maire qui le transmet au parquet pour la suite à donner.

Comptant sur votre bonne conduite et votre respect mutuel, j'espère ne pas trop avoir à utiliser cette procédure.

Le Maire, Thierry BERNARD



Cérémonie du 8 mai



Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage.

Une quinzaine de personnes se sont rassemblées le 8 mai 2024 pour commémorer cette journée du Souvenir.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.

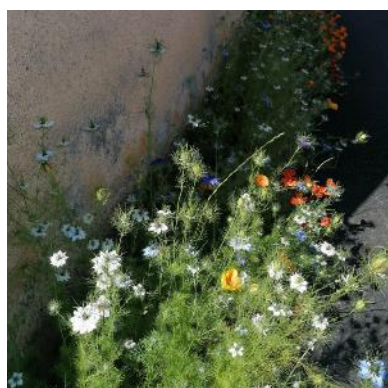
FLEURISSEMENT 2024

La commune de Sacierges est souvent récompensée par des prix départementaux pour la qualité de son fleurissement. Cette année le conseil municipal a voté l'acquisition d'une citerne souple pour récupérer l'eau de pluie et pouvoir continuer à arroser en période de restrictions d'eau.

Cette installation est subventionnée par le Département de l'Indre à hauteur de 50 % du projet, avec un reste à charge communal de 7 514 €



En parallèle, la commune a opté depuis quelques années pour l'achat de vivaces pour les espaces publics ; cela a permis une diminution des dépenses en fleurs :
927 € en 2022 / 276 € en 2023 / 170 € en 2024.





SYMCTOM DU BLANC

QUELQUES RAPPELS : mise en place progressive de la Redevance Incitative (RI)
Depuis début avril, les nouvelles tournées ont été mises en place. Après quelques hésitations, les habitants se sont adaptés et présentent leurs bacs en alternance.

PASSAGE LE MERCREDI (pas de changement)

- BAC JAUNE : SEMAINE PAIRE

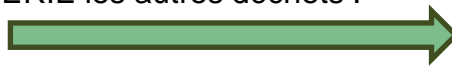
- BAC NOIR : SEMAINE IMPAIRE

Vous pouvez sortir les bacs la veille du passage et diriger la poignée vers la route pour faciliter le travail des agents de collecte.

RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI :

- ❖ mettre au compost l'ensemble des déchets humides (déchets alimentaires, marc de café, coquilles d'oeufs..)
- ❖ mettre les verres dans les bacs ou colonnes présents dans votre secteur
- ❖ mettre dans le bac jaune tous les emballages ménagers recyclables et les papiers (Emballages vides, non lavés, non imbriqués, en vrac – inutile d'utiliser les sacs jaunes)

DEPOSER EN DECHETTERIE les autres déchets :
ils seront recyclés



Concernant la facturation, elle restera identique en 2024, à savoir une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la taxe foncière bâtie. En fin d'année 2024, lorsque la grille tarifaire sera établie, une facture informative sera envoyée à chaque usager. A compter du 1er janvier 2025, la facturation sera établie en fonction du nombre de levées des bacs noirs (forfait de base pour 12 levées du bac noir par an, pas de nombre limité de levées pour le bac jaune).



**VOUS N'AVEZ PAS RECU VOS BACS ?
VOUS AVEZ UNE RESIDENCE SECONDAIRE ?
VOUS ETES AUSSI CONCERNES !
POUR TOUTE QUESTION,
CONTACTER LE SYMCTOM au 02 54 28 12 00**

L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

INFORMATIONS DE LA SAUR

Le contrôle, rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques permet d'informer le particulier sur l'état de sa filière d'assainissement.

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement du contrôle, conformément à la législation et au règlement de service, une redevance annuelle sera à payer jusqu'à ce que la visite soit réalisée. Quelle que soit votre filière, l'entretien est nécessaire et permet de garantir son bon fonctionnement et sa pérennité. Les ouvrages doivent être rendus accessibles et le rester.

Quand faire appel au SPANC ?



VOUS CONSTRUISEZ UNE NOUVELLE HABITATION OU RÉHABILITEZ UNE INSTALLATION EXISTANTE

- Le SPANC émet un avis technique sur le projet de conception et d'implantation de l'installation du propriétaire du logement qui devra réaliser une installation conforme à la réglementation en vigueur.
- Lors des travaux d'assainissement, le SPANC vérifie leur bonne réalisation avant remblaiement. Le propriétaire devra contacter SAUR 5 jours à l'avance.

VOTRE INSTALLATION EST EXISTANTE

- Le SPANC réalise le contrôle de bon fonctionnement de votre assainissement selon une périodicité de 4 ou 10 ans et vous donne des conseils adaptés.

L'entretien régulier de l'installation est indispensable pour le bon fonctionnement et la pérennité de votre installation. Maintenez les tampons d'accès aux ouvrages pour permettre leur vidange et leur contrôle.

Si les installations sont défectueuses (en cas de non-conformité, par exemple), elles devront faire l'objet de travaux de réhabilitation ou d'aménagements divers, à la charge du propriétaire.



Le Maire peut, en application de son pouvoir de police général, prendre toute mesure réglementaire; et toute infraction peut éventuellement faire l'objet d'une mise en demeure ou de poursuite devant les tribunaux.

VOUS VENDEZ VOTRE HABITATION

Depuis le 1er janvier 2011, le vendeur d'une habitation en Assainissement Non Collectif doit fournir un rapport sur l'état de son installation datant de moins de 3 ans.

Sur demande du vendeur, le SPANC réalise un contrôle si celui-ci n'a jamais été réalisé ou si le diagnostic date de plus de 3 ans.



Comment est financé le SPANC ?



Les prestations de contrôle du SPANC sont réglementaires et obligatoires. Elles font l'objet de redevances destinées à financer les charges du service.

Conception	132,72€
Réalisation	120,65€
Diagnostic	113,41€
Périodique	82,64€
Cession Immobilière	156,84€

TTC en vigueur au 01/01/2024 Ces montants seront réactualisés chaque année.



Nous contacter

Service Assainissement Non collectif

2 Rue Louis Malbête
36130 Déols

Tél. : 02.54.34.23.89 Permanences téléphonique le lundi
de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 8h à 12h

@ : anc.indre@saur.com

<https://www.syndicat-mixte-gestion-assainissement-autonome-indre-saur.fr/>

Qu'est-ce qu'un assainissement non collectif ? : VOTRE ASSAINISSEMENT



C'est le traitement des eaux usées domestiques produites par une habitation qui n'est pas raccordée au réseau public de collecte des eaux usées (tout-à-l'égout).

On trouve généralement ce mode d'assainissement (fosses septiques par exemple) en milieu rural, car il est adapté aux habitations isolées. Ces installations peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues.

La mise en oeuvre d'une installation d'assainissement non collectif et son entretien sont soumis à une réglementation bien précise et souvent méconnue. Le SPANC vous accompagne et vous conseille dans votre démarche.

Qu'est-ce que le SPANC ?

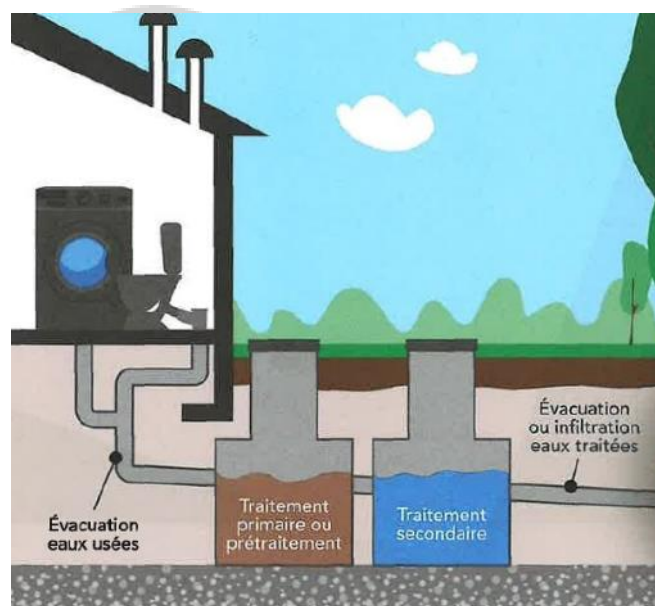


Depuis les lois sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 et leurs décrets d'application successifs, les maires, ou la collectivité à laquelle ils ont transféré leurs compétences, ont la charge du contrôle réglementaire de l'assainissement non collectif réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Après une étude sur les différents modes de fonctionnement du SPANC, le conseil syndical a choisi depuis le 1er janvier 2021 de renouveler sa confiance à SAUR pour une durée de 12 ans.

LE SPANC A POUR RÔLE :

- le conseil aux particuliers (techniques, aides, etc.) ;
- le diagnostic initial des installations existantes ;
- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées ;
- le contrôle du bon fonctionnement des ANC installés sur les communes du SMGAAI ;
- le contrôle des installations lors d'une transaction immobilière ;



Vrai ou faux ?

Le tout à l'égout est la seule solution ? **FAUX**

> Le tout à l'égout (assainissement collectif) ne peut pas être étendu partout dans une commune rurale sans entraîner une hausse considérable du prix de l'eau.

L'assainissement non collectif produit de mauvaises odeurs et fonctionne mal ! **FAUX**

> Une installation d'Assainissement Non Collectif est un système d'épuration à part entière. Bien conçue, bien réalisée, et bien entretenue, une installation ne génère pas pollution ni de nuisances (odeurs, problèmes d'écoulement).

La fosse septique est un système d'assainissement non collectif ! **FAUX**

> La fosse septique n'est qu'une partie du système. Une installation d'Assainissement Non Collectif, appelée aussi assainissement autonome ou individuel, est constituée d'un prétraitement : fosse septique ou toutes eaux, bac à graisses, préfiltre...) assurant la collecte et la décantation des eaux usées et d'autre part d'un traitement : (épandage, filtre à sable...) assurant l'épuration puis la dispersion des eaux traitées.

Je n'ai pas de problème avec mon assainissement non collectif, et je n'ai fait aucune modification depuis la visite de diagnostic, je ne suis donc pas concerné par l'opération de visites périodiques qui va être engagée sur ma commune ! **FAUX**

> Ces visites périodiques découlent d'une obligation fixée par la loi et s'impose ainsi aux usagers. Il concerne l'ensemble des 25 000 installations d'Assainissement Non Collectif des communes de l'Indre, membres du Syndicat.

Je dois payer au moment de la visite ! **VRAI**

> Comme beaucoup de contrôles obligatoires (chaudière, amiante, plomb...). Le règlement vous sera demandé à l'arrivée du technicien.

Un assainissement non collectif aux normes

est une plus-value pour ma maison ! **VRAI**

> Les notaires doivent informer leurs clients de l'état de l'assainissement lors de toute transaction (vente ou succession).





Des nouvelles du Parc de la Brenne

Retrouvez toute l'actu du Parc sur
www.parc-naturel-brenne.fr

Abonnez-vous à la newsletter
pour suivre nos actions !

Mai 2024



10^e Échappée à vélo du Parc RDV à Bélâbre le 29 septembre !

Le Parc propose depuis 10 ans une Échappée à vélo, en septembre, en changeant de commune de départ chaque année pour faire découvrir les différents visages de son territoire. Cette année, la commune de Bélâbre a été choisie car s'y déroule le même jour la fin du festival "Le Temps fort," organisé par le collectif "Compagnies 36", qui regroupera 23 compagnies du spectacle vivant. L'idée est de mêler vélo et spectacle vivant, à la fin de la journée en invitant les participants aux dernières représentations mais aussi le long de l'itinéraire où des interventions auront lieu. L'autre originalité des parcours est de combiner canoë et vélo, Bélâbre se situant sur l'Anglin.

Deux itinéraires, ponctués d'animations, seront proposés : un itinéraire court (autour de 20 km) pour les familles et un circuit plus long d'environ 40 km. Les cyclistes se retrouveront pour le pique-nique du midi à St-Hilaire-sur-Benaize où, bien évidemment, les productions locales seront mises à l'honneur.

Une belle occasion de passer un moment convivial tout en (re) découvrant les richesses naturelles, patrimoniales et gastronomiques du Parc naturel régional de la Brenne.
+ d'infos (en juillet) sur www.parc-naturel-brenne.fr

Partez "Sur les traces de la Brenne"

Un nouveau sentier vient d'être ouvert au public sur la réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault.

Il permet de découvrir les paysages, la faune et la flore qui font de la Brenne un endroit de nature où le vivant se montre sous toutes ses formes, ses sons et ses couleurs, parfois à peine perceptible ou bien au contraire presque extravagant. Le public est invité à partir "Sur les traces de la Brenne". Haies, prairies, étangs, oiseaux, plantes, insectes et bien d'autres richesses se révéleront à vous. Votre balade sera ponctuée de panneaux qui vous inviteront à vous servir de vos sens pour en profiter pleinement.

Le sentier n'est pas adapté à la circulation des personnes à mobilité réduite, un parcours adapté est en cours de réflexion. Les cyclistes ne sont pas autorisés à emprunter l'itinéraire.

La RNR Terres et étangs de Brenne est un espace protégé co-géré par le Parc naturel régional de la Brenne et le Conservatoire d'Espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire.

Ces aménagements bénéficient du soutien financier de l'Europe avec le fonds FEADER et la région Centre-Val de Loire



Départ : parking de Massé (D17a), hameau du Blizon à Rosnay

Parcours : moins de 2 km / 1h pour en profiter

Rappel réglementaire : les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés à circuler sur la réserve naturelle.



Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiseries...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Les conseillers de la Maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources.

Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

ACCUEIL du lundi au vendredi

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC

sans rendez-vous de 14h à 17h

sur rendez-vous le matin

02 54 28 12 16

CONTACT : Charline Denis

Coordinatrice de la Maison de la rénovation

maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

Votre service public de rénovation énergétique personnalisé, gratuit et indépendant

Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !



Le Parc organise des présences sur les marchés et propose des permanences délocalisées en mairie.

Concours photos "Nos patrimoines"

Après plusieurs concours de photographies sur les thèmes du paysage et du bocage, le Parc propose à tous un concours de photographie dédié aux patrimoines naturels et culturels du territoire : l'arbre et le bâti.

Les deux thèmes de cette édition 2024 sont :

- Arbres en MOVA - « Arbres oublié(s) »

Dans le cadre du Plan de paysage, projet mené sur le territoire Marche Occitane-Val d'Anglin (MOVA) pour construire avec les habitants un plan d'actions en faveur de la préservation, l'adaptation et la valorisation des paysages, l'arbre et le bocage sont au cœur des réflexions. Pour ce concours, nous vous invitons à illustrer le thème « Arbre(s) oublié(s) » pour partager votre perception du passé, du présent et, pourquoi pas, de l'avenir d'un arbre ou des arbres de la MOVA.

Ne pourront être présentées au concours que les photographies d'arbres situés dans l'une des 17 communes de la MOVA (précisions dans le règlement).

- Patrimoine bâti - « Patrimoine durable »

Le patrimoine et l'adaptation au changement climatique sont au cœur du projet de la Fabrique du Patrimoine, lancé par le Parc en 2023. La Fabrique invite les habitants, élus et visiteurs à partager leur vision du « patrimoine durable » à travers une photographie qui devra impérativement avoir été prise sur l'une des communes du Parc ou de la MOVA.

2024
Concours photo
NOS PATRIMOINES

Arbre(s) oublié(s) | Patrimoine durable

Votre photo est elle prise sur...
le territoire de la commune
de Marche Occitane-Val d'Anglin (MOVA)

Votre photo est elle prise sur...
le Parc de la Brenne
ou de la Marche Occitane-Val d'Anglin

- 2 thèmes : Arbres(s) oublié(s) / Patrimoine durable
- 2 catégories : + 10 ans // - 10 ans
- Concours ouvert du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2024
- Envoyez vos photos : concours-photos2024@parc-naturel-brenne.fr
- Retrouvez le règlement sur www.parc-naturel-brenne.fr

CONTACT / INFO
Parc naturel régional de la Brenne
Aythé Picaud et Marlène Caradeo
Maison de Parc / Le Bouchet
36100 BOSNAV

02 54 28 12 12

Règlement, bulletin de participation, lots à gagner (bons cadeau, coffret découverte...) : en ligne sur www.parc-naturel-brenne.fr

Renseignements et envoi de vos participations :
concours-photos2024@parc-naturel-brenne.fr



La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse organise une manifestation sportive et familiale pour bien commencer l'été. Rendez-vous à l'espace de loisirs de Fontgombault.

Vous pourrez participer à des randonnées (VTT, marche, canoë) et à différentes animations proposées par les différents services de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse et ses partenaires (escalade, tir à l'arc...).

Venez également profiter des portes ouvertes de l'espace de loisirs. C'est l'occasion de découvrir les activités du site (swin-golf, disc-golf, piscine et foot-in-golf) et de participer aux animations avec vos enfants (jeu de piste avec mini-jeux, balade en poney, espace bibliothèque..).

Le soir : pique-nique partagé agrémenté de produits locaux suivi d'un spectacle (Réservation impérative au 02 54 28 33 60).



Le Stage-festival DARC fête ses 49 ans ! Du 11 au 23 août 2024, plus de 650 stagiaires de tout âge et du monde entier viendront au Stage International de Danse – Chant – Comédie de Châteauroux.



Il n'y a pas que les urbains qui ont droit à la culture ! DARC sort aussi de ses murs castelroussins pour proposer des spectacles dans des communes du département, dont **Saciersges en 2024** :

le lundi 19 août à 18h30 avec un concert de « Oliv' et ses noyaux »

Du 13 au 20 août 2024 « DARC AU PAYS » présente sa 26ème édition !

Cette manifestation a pour objectif de proposer chaque soir, à partir de 18h30, des spectacles dans huit communes différentes du Département de l'Indre.

Entièrement gratuits, les concerts précèdent ceux donnés à 21h00 à Châteauroux. Ils permettent à chacun, indépendamment de son lieu d'habitation, de participer à la fête du Stage-Festival de Châteauroux - DARC.

« La Truite de l'Abloux »



Le concours de pêche des jeunes a finalement eu lieu à la Fosse du Pêcher, conséquence d'une météo maussade.

Néanmoins 25 enfants étaient présents dès 14h au plan d'eau pour pêcher les truites convoitées !

Résultats du concours :

- Sacha Angeneau, catégorie 8/12 ans
- Antoine Daviet, catégorie 12/16 ans
- Chloé Angeneau : 1^{ère} catégorie féminine.



Bureau de l'association :

Président Daniel MOREE

Vice-président Yves BRETIN

Trésorier Xavier DUBRAC

Secrétaire Bruno MARCHAND



Reporté au samedi 07 septembre : le terrain, à l'heure où nous publions, est impraticable pour ce type d'événement

Le comité des fêtes de la commune de Sacierges Saint martin a créé une page Facebook sur laquelle vous pouvez suivre l'ensemble des activités proposées.

<https://www.facebook.com/share/qkKYZWHr4etY6Bd6/>

Nous comptons sur votre présence le **samedi 7 septembre** à la course de tracteurs tondeuses organisée au stade de Sacierges. Début de la course à 14h.

Venez nombreux pour encourager les coureurs !

Vous pourrez vous désaltérer toute l'après-midi auprès de la buvette et partager un repas froid le soir **sur réservation avant le 28 août au 06 48 01 97 62.**



Une tombola sera organisée tout au long de l'après-midi pour gagner de nombreux lots : **chaque enveloppe sera gagnante !!!**



Pour toute personne intéressée, nous cherchons des bénévoles, tout en faisant de l'entraide avec le comité de Prissac que nous remercions chaleureusement ! Contactez-nous pour nous rejoindre et passer un bon moment tous ensemble et proposer de nouvelles idées !

Parmi les projets : une soirée tartiflette et une randonnée pédestre sur les chemins ruraux de Sacierges et des communes environnantes ! Plus nous serons nombreux, plus les projets se développeront !



Planning de la Rur@linette à Sacierges St Martin

Vendredi 26 juillet

Vendredi 23 août

Vendredi 27 septembre

Vendredi 25 octobre

Vendredi 22 novembre

Pas de passage en décembre

Course Cycloport UFOLEP samedi 27 juillet 2024, de 14h à 18h

Organisée par le Vélo Club Blancois, il s'agit d'une course cycliste sous l'égide de l'UFOLEP.

Entre 80 et 100 participants concourent, répartis en 4 catégories distinctes.

De 14 h à 18 h, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite. Il en sera de même pour le stationnement.

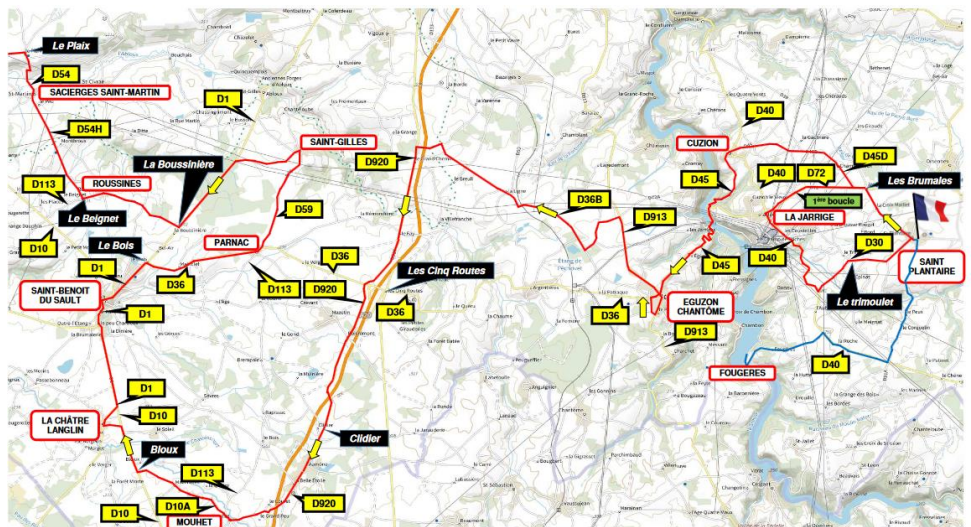


«Bol d'Or des Amateurs » -

Le Vendredi 27 Septembre 2024, le COMC avec le soutien technique de l'US Argenton Cyclisme organise une épreuve cycliste Nationale le «Bol d'Or des Amateurs » - Manche du Challenge Raymond Poulidor.

Ce Bol d'Or se disputera entre SAINT PLANTAIRE (36) – BRIGUEIL LE CHANTRE (86).

Cette épreuve de haut niveau longue de 172,2 km, ouverte aux coureurs cyclistes Elites Amateurs, traversera Sacierges St Martin.



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS L'INDRE



**LA FIBRE EST CHEZ VOUS,
N'ATTENDEZ PLUS
POUR VOUS ABONNER !**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE-VAL DE CREUSE

COMMUNES	NOMBRE DE PRISES DÉPLOYÉES	NOMBRE DE PRISES ABONNÉES	TAUX DE COMMERCIALISATION (EN %)
SACIERGES-SAINT-MARTIN	301	70	23

Le réseau « cuivre » va fermer progressivement, dès 2026.

Pensez à anticiper votre raccordement à la fibre afin d'éviter trop d'attente ultérieurement.

Pour toute demande de raccordement, contactez l'opérateur de votre choix.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

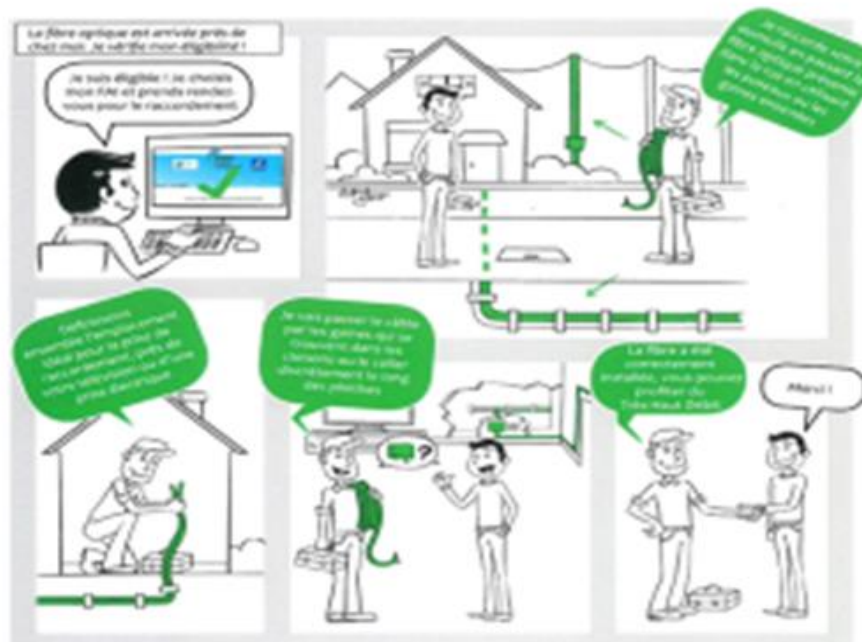
01/01/26

LOT 2 : BUZANÇAIS/NIHERNE/
VILLEDIEU-SUR-INDRE/
SAINT-GENOU/VENDŒUVRES/
MÉZIÈRES-EN-BRENNE/
CHÂTILLON-SUR-INDRE/CLION-
SUR-INDRE

01/01/27

LOT 3 : LE BLANC/POULIGNY-
SAINT-PIERRE

La fibre chez soi ? *C'est facile !*



Pour toute information, votre interlocuteur « réseau » est Berry fibre optique
<https://berryfibreoptique.fr/> ou N° tel 02 45 45 00 30

De 8 h à 20 h du lundi au vendredi

Comprendre les feux de forêt et de végétation

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine, dont la moitié par imprudence : ayons les bons réflexes pour prévenir les feux de forêt et de végétation.

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.).
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.
- Vous avez un jardin ? Protégez votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyez les toitures et les gouttières de tout débris végétaux.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement. En cas d'incendie, appelez le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et restez à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

Comment éviter les départs de feu ?



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Que faire en cas de départ de feu ?



Alerter

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.



Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



S'informer

Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.